Fiche de cas pratique

la Fonda fabrique associative

UNAPEI

Associer chacun au projet

POINTS CLEFS

Mise en place de commissions de travail qui remettent des propositions au CA: cette responsabilité offerte aux commissions de travail leur donne de réels pouvoirs de décisions, ce qui implique et légitimise davantage leurs membres

Commission composée par les présidents de commissions: laisser le choix au président de constituer l'équipe de bénévoles permet une meilleure synergie, entente et convivialité. Cela peut renforcer l'efficacité et la qualité des commissions

AG avec une réelle possibilité de contestation: laisser un espace et la possibilité à l'AG de contester les choix pris en CA sans que cela entraine une crise dans la structure

Mise en place d'un accompagnement spécifique pour que les bénéficiaires puissent accéder à la gouvernance: par le biais d'un système de formation pour permettre à tous de pouvoir s'exprimer. De plus dans le cas présent, impliquer les bénéficiaires permet de remonter plus efficacement certains besoins ou attentes qui auraient pu être oubliés

<u>Utilisation de boitiers de vote</u>: afin de fluidifier et simplifier le système de vote, l'utilisation de cet outil est intéressante. Cela rend compte des résultats en temps réel et permet d'adapter les discussions aux résultats qui en sortent



L'Unapei est une fédération d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. L'Unapei est un mouvement de proximité qui rassemble 550 associations dont 300 sont gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux spécialisés dans certains types de handicaps mentaux. Elle a pour projet associatif de promouvoir le pouvoir d'agir des personnes qu'elle représente. Pour ce faire elle décline ses actions en 3 axes : faire la promotion de la personne handicapée, répondre politiquement à la diversification des publics, évaluer les besoins des personnes. Le premier cycle de ce projet s'est déroulé de 2006 à 2011, il a été bâti de manière très participative à partir des remontées des régions. Le deuxième cycle, de 2013 à 2017, est en cours de réalisation; la structure s'est fait accompagner par un cabinet: une enquête a été menée auprès des publics internes et externes, des partenaires associatifs, économiques et institutionnels.

Description du type de gouvernance

L'assemblée générale est un temps fort de la vie démocratique de cette fédération. Elle réunit les adhérents, que ceux-ci soient issus des associations gestionnaires ou non.

Celle-ci élit un CA de 36 personnes, dont 23 sont des représentants de région, qui eux-mêmes sont proposés par les régions. Il y a obligatoirement une place pour des personnes qui se présentent spontanément, comme un



Fiche de cas pratique

membre d'une association locale. Ainsi, l'appartenance à un CA local n'est pas obligatoire. A chaque fois, il y a plus de candidatures que de postes. Ce qui n'est pas facile car les candidats peuvent vivre très mal le fait de ne pas être élus.

Le CA constitue un bureau comprenant un tiers des administrateurs et des fonctions telles que président, trésorier, secrétaire général, et vice-président. Au cœur de ce bureau, il y a le bureau exécutif constitué uniquement d'élus.

Problématique initiale

Le projet et la façon de structurer la gouvernance, en lien avec ce projet, ont été réinterrogés pour deux raisons. Premièrement le contexte réglementaire a changé. Deuxièmement, une nouvelle présidente a été élue. Il lui semblait essentiel de formaliser la mission de l'Unapei à la lumière d'un environnement changeant et de définir une stratégie pour réussir cette mission.

Démarches engagées

La mise en place de commissions de travail qui remettent des propositions au CA sert de courroie de transmission. Il y a une volonté de formaliser les commandes et les échéances. Il y a actuellement 24 commissions qui couvrent 24 enjeux forts pour le mouvement, et la question du handicap mental.

Les salariés participent activement aux commissions : chaque collaborateur travaille en binôme avec un administrateur afin de produire des éléments complets, à la fois techniques et politiques.

C'est la présidente qui propose l'administrateur président d'une commission. C'est lui qui compose sa commission comme il l'entend. L'objectif est de faire remonter les informations du terrain, l'actualité politique tout en répondant au projet associatif global.

L'AG a un réel pouvoir de décision: un avis, ne faisant pas l'unanimité au CA, peut être contesté et donc abrogé par l'AG. Cela a notamment été rendu possible grâce à l'utilisation de boitiers de vote à distance. Cet outil permet de projeter le résultat en temps réel: c'est un excellent accélérateur de démocratie. Cela peut sembler difficile à vivre sur le moment pour les dirigeants associatifs mais c'est la preuve que le débat et la délibération collective sont bien présents dans cette structure.

Compte tenu du projet et du public concerné, l'Unapei refuse de faire de la discrimination positive : les personnes en situation de handicap mental se présentent d'elles-mêmes et doivent être élues pour faire partie des instances. Evidemment un accompagnement spécifique est prévu pour intégrer ces personnes. La présence des bénéficiaires a permis de remettre de l'ordre et de garder en tête les objectifs de la structure. Depuis plus de dix ans, l'association « Nous Aussi » et l'Unapei travaillent ensemble l'autoreprésentation des personnes handicapées intellectuelles. Il leur semble essentiel que les personnes porteuses de handicaps intellectuels participent aux décisions qui les concernent. Pour « Nous Aussi», les personnes handicapées doivent pouvoir dire ce qu'elles veulent pour leur vie, sans forcément passer par des associations les représentant comme par exemple associations de parents de personnes en handicap intellectuel. Cela entraine aussi un changement dans le travail des professionnels qui n'étaient pas formés à recueillir l'expression des personnes handicapées intellectuelles, à les laisser décider. « Nous Aussi » a contribué à mettre les personnes handicapées au centre des dispositifs pour les rendre plus actrices de leur υie.

La création d'un conseil consultatif national permet de recueillir d'autres avis lors de temps formels et cela deux fois par an au minimum.



Fiche de cas pratique

Effets secondaires

Avec autant de niveaux et de membres dans cette fédération, l'investissement et la structuration de la gouvernance peuvent être inégaux.

Cette structuration au niveau fédéral demande plus de lisibilité et d'exigence. Cela oblige à plus de dialogue, et nécessite par conséquent plus de temps.

« Embarquer tout le monde dans l'accès à la gouvernance demande une énergie colossale! ». Il est parfois difficile d'associer pleinement les professionnels à ces démarches

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site internet de cette structure à l'adresse suivante http://www.unapei.org/

Cette fiche a été réalisée d'après l'audition de Christelle Prado et Thierry Nouvel.

Nous remercions Charlotte Debray et Grégoire Barbot pour leur contribution.

Juillet 2015

